

Index AI : PRE01/156/2013
04 April 2013

Il faut que le géant se réveille : l'UE doit faire cesser les discriminations contre les Roms

L'Union européenne (UE) doit faire plus pour mettre fin aux discriminations contre les Roms à travers ses États membres, a déclaré Amnesty International à l'approche de la Journée internationale des Roms, qui a lieu le 8 avril.

« L'UE doit immédiatement déployer les moyens considérables qui sont à sa disposition afin de sanctionner les gouvernements qui s'abstiennent de lutter contre les discriminations et les violences visant les Roms », a indiqué John Dalhuisen, directeur du programme Europe et Asie centrale.

« Ces pratiques sont contraires à la législation de l'UE et aux principes de liberté, de démocratie et de respect pour les droits humains sur lesquels elle se fonde. »

Les quelque six millions de Roms vivant dans les pays de l'UE sont bien en-dessous de la moyenne nationale en ce qui concerne presque tous les indicateurs de développement humain – huit Roms sur 10 risquent ainsi de connaître la pauvreté, et seul un sur sept jeunes adultes roms a terminé ses études secondaires.

Les expulsions forcées de Roms continuent à constituer la norme plutôt que l'exception dans un certain nombre de pays européens comme la Roumanie, l'Italie et la France.

Ils connaissent la ségrégation à l'école en République tchèque, en Grèce et en Slovaquie. Tout cela est contraire aux lois nationales et communautaires interdisant la discrimination raciale.

Plus de 120 graves attaques violentes visant des Roms et leurs biens ont eu lieu en Hongrie, en République tchèque, en Slovaquie et en Bulgarie entre janvier 2008 et juillet 2012 - coups de feu, coups de couteau et incendies criminels, entre autres, ont été signalés. Les autorités de l'État, la police notamment, ont dans de nombreux cas manqué à leur devoir consistant à prévenir ces attaques ou à mener des enquêtes approfondies sur celles-ci.

En 2000, l'UE a adopté la Directive sur l'égalité raciale, qui interdit les discriminations se fondant sur la race ou l'appartenance ethnique dans le monde du travail, à l'école, et dans le cadre de l'accès aux biens et services, au logement et aux soins de santé. La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, qui est entrée en vigueur en 2009, interdit également la discrimination et consacre les droits à l'éducation, à l'aide sociale et au logement, ainsi qu'au travail.

En sa qualité d'organe exécutif de l'UE, la Commission européenne est habilitée à agir contre les États membres de l'UE lorsqu'ils n'observent pas les lois communautaires et la Charte.

Elle n'a cependant jamais sévi contre les politiques et pratiques introduisant des discriminations à l'égard des Roms ou d'autres minorités ethniques.

« La Commission européenne a le pouvoir d'influer de manière durable sur la vie de communautés marginalisées et victimes de discriminations en Europe, notamment les Roms. Il est regrettable qu'elle ait jusqu'à présent été réticente à agir contre les États qui bafouent les droits fondamentaux des Roms », a poursuivi John Dalhuisen.

« Ce que nous observons est une Commission qui sanctionne les pays sur des points techniques dans les domaines des transports et de l'imposition par exemple, mais qui ne parvient pas à se saisir de questions qui sont d'une importance vitale pour des millions de personnes, comme les expulsions forcées, la ségrégation et les attaques motivées par la haine.

« L'UE, lauréate du prix Nobel de la paix, a le pouvoir de mettre fin à des pratiques discriminatoires qui sont monnaie courante dans un grand nombre de ses pays membres. Elle doit l'utiliser sans plus attendre. »

La synthèse d'Amnesty International intitulée [*Ici et maintenant droits humains pour les Roms*](#) est un appel lancé à l'UE afin de l'inciter à prendre des initiatives fortes et à jouer un rôle central dans la lutte contre la discrimination à l'égard des Roms en Europe.